



LE JOURNAL - MODE D'EMPLOI

Le Journal de l'ABCS est une publication associative qui, depuis plus de 30 ans informe les habitants de la commune de Blanquefort sur les événements associatifs, artistiques, culturels, sportifs et récréatifs.

Sous la responsabilité de l'Association Blanquefortaise d'animation Culturelle et Sportive, le Journal de l'ABCS répond à l'une des missions de l'ABCS, la promotion du secteur associatif local, avec le soutien de la Ville.

Cette publication fait l'objet d'une déclaration à la Bibliothèque Nationale de France (dépôt légal) avec l'obtention d'un numéro ISSN (*International Standard Serial Number*) qui est un code international normalisé qui permet d'identifier de manière univoque toute publication en série (périodiques, collections éditoriales).

Imprimé à 8000 exemplaires et distribué dans les 6900 boîtes aux lettres par la ville de Blanquefort (service communication), le Journal de l'ABCS est également à disposition dans les lieux publics de la ville. Depuis janvier 2022, sa publication est trimestrielle.

Le Comité de rédaction est composé de bénévoles associatifs, d'un élu de l'ABCS et de deux professionnels (animateur Vie association et Agent d'accueil en charge de la communication). Il est garant du respect des préconisations présentées ci-dessous.

La maquette du journal expliquée et illustrée

Nouvellement relooké, le Journal de l'ABCS se compose de 12 pages composées de la façon suivante :

1. Types d'articles :

a) La « une » :

Cette première page est composée du visuel de la publication (ABCS le Journal), du numéro et du mois de référence de la publication, une photo reprenant une information principale. Cette dernière est choisie par le comité de rédaction.

b) L'édito :

Écrit par les élus de l'ABCS, il reprend les grandes tendances du journal et peut être en lien avec des faits d'actualité.

c) Les actus :

Ces articles, annoncent un événement. Cette partie est la plus riche du Journal de l'ABCS. Elle comprend les articles donnés par les associations sur les manifestations, les activités, les projets, les actions menées. Le journal peut contenir entre 10 et 15 « Actus » au calibrage varié.

d) Retour sur... :

Il revient sur un évènement passé (qualitatif et quantitatif). Cet article est proposé par une association, accompagnée par un membre du comité de rédaction.

e) Le zoom :

Avec cet article, le comité de rédaction, fait le choix de mettre en avant une tendance qui se dégage en fonction des événements locaux, des associations, une démarche citoyenne... Il est écrit par le comité de rédaction (au départ) et/ou les associations

Exemple : *MARS/AVRIL/MAI : Bourse aux vêtements, bol de riz, loto du Comité des fêtes, omelette géante = la thématique de la solidarité à Blanquefort se dégage.*

f) Entretien ... :

Nous vous proposons d'aller à la rencontre de bénévoles qui s'investissent particulièrement dans la vie locale.

g) Insolite :

Un petit dessin, une anecdote, une histoire ou une photo ... Pour finir le journal sur une note un peu plus légère et amusante. Rubrique proposée par le comité de rédaction et les associations volontaires.

h) A noter

Dates des manifestations coorganisées par la Ville et l'ABCS du trimestre suivant et dates des événements ABCS.

Le comité de rédaction vous sollicitera en fonction des rubriques. Il se réserve le droit de sélectionner les articles à paraître. Dans le cas où ne pourrions intégrer tous les articles, seraient proposés pour la période suivante les articles dits « intemporels », ceux qui n'annonceraient pas de date d'évènement. Le journal est complété par le site internet de l'ABCS ; [Votre association d'éducation populaire à Blanquefort - ABCS Blanquefort \(abcs-blanquefort.fr\)](http://votre.association.d.education.populaire.a.blanquefort.abcs-blanquefort.fr). N'hésitez pas également à publier sur les réseaux sociaux et les supports de communication mis à disposition par la ville.

La publication d'une information pour les associations dans le journal

Une association loi 1901 ou un collectif référencé à l'ABCS ayant une activité sur la commune de Blanquefort peut demander la publication d'une information dans le Journal de l'ABCS.

Cependant, il y a quelques règles générales à savoir :

- Les articles doivent annoncer un évènement (manifestation, atelier/activité, action...) qui se déroule sur Blanquefort et pendant la période de référence du journal. *Par exemple, le Carnaval de Blanquefort est annoncé en mars... mais il peut faire l'objet d'un article en février car l'association organise des ateliers de préparation de la manifestation (M. Carnaval, déguisements, construction de char...).*

- Les articles doivent s'adresser au « grand public » c'est-à-dire que le message doit être ouvert à toute personne désirant y participer et pas uniquement aux adhérents de l'association
- Les articles visent une démarche collective : il n'est pas possible de publier une information pour son compte personnel et encore moins professionnel. De même, la publicité déguisée d'un prestataire lors d'une manifestation sera supprimée (*par exemple : les coordonnées d'un traiteur lors d'un repas associatif, soirée sponsorisée par une société...*)
- Les articles doivent mentionner une tarification lorsqu'il y en a une (prix de l'atelier/de l'adhésion, droit d'entrée pour une manifestation...). Si aucun prix n'est indiqué, cela signifie que l'entrée est gratuite.
- Les articles ayant une liste exhaustive (par exemple : un menu, des lots à gagner pour un loto...) peuvent apparaître mais seront raccourcis dans le cas où le journal est très dense en information. Dans cette hypothèse, les informations seront basculées sur le site internet de l'ABCS ([Votre association d'éducation populaire à Blanquefort - ABCS Blanquefort \(abcs-blanquefort.fr\)](http://votreassociationd'educationpopulaireaBlanquefort-ABCSBlanquefort(abcs-blanquefort.fr)))
- Les articles comporteront soit un texte soit le tract de la manifestation (à vous de choisir). Nous vous conseillons la publication d'un tract ou affiche, plus attractif.

Passons maintenant à la partie technique.

La nouvelle charte graphique du journal offre une diversité de façons de publier une information. La manière dont l'article est publié dépend tout d'abord de l'article initial puis d'une vision globale de tous les articles envoyés (nombre d'articles, organisation de la page, lisibilité des informations, confort de lecture, fréquence de publication des informations envoyées par l'association, événements communaux et inter-associatifs).

Nous conseillons aux associations de faire parvenir systématiquement le logo et une photo illustrant l'article (attention au droit à l'image et droit d'auteur-copyright). Privilégiez les illustrations libres de droit et les photos réalisées par l'association. Le fichier doit être au format jpeg et séparé de l'article pour éviter une perte de la qualité d'image. Envoyez la photo sans traitement et sans montage. En cas d'absence d'illustration, l'agent en charge de la mise en page en proposera une libre de droit.

L'article doit être rédigé avec un traitement de texte sous le format doc (pour les utilisateurs de la suite Microsoft Office) ou sous le format odt (pour les utilisateurs de la suite Open Office) et sans mise en page. Les informations parvenues au format pdf ne seront plus prises en compte.

Le calibrage

Nous parlerons de nombre de caractère sans espaces. Vous trouverez via le site « Charactercalculator.com » une aide pour évaluer le nombre de caractère. Maximum : **700 caractères sans espace**. Sachez aussi que le journal permet aujourd'hui d'illustrer les actions, les manifestations... et que, certaines fois, d'un coup d'œil une photo est bien plus parlante.

Exemples :



Du cirque, du cirque, du cirque !

Mercredi 11 septembre : c'est la rentrée pour les élèves de l'école de cirque ! Ils auront un an pour s'initier ou se perfectionner à l'équilibre sur objet, aux acrobaties ou encore à la jonglerie.

Pendant les vacances de la Toussaint 2024 : **stages cirque** à la salle du Maurian.

Du 21 au 31 octobre, l'association Asphyxie propose différents stages de cirque pour les enfants de 18 mois à 12 ans.

- 1-3 ans baby cirque (parent/enfant) (1h)
- 4-6 ans découverte arts du cirque (jonglerie, acrobatie, clown...) (4h)
- 6-12 ans découverte arts du cirque et trapèze (4h)
- 7-12 ans découverte arts du cirque et magie (4h)

Inscriptions et renseignements : 0763131048

Dates et horaires sur le site internet rubrique «stages»



Ça glisse !

Une belle et nouvelle saison commence sur les chapeaux de roues pour RGE ! Roller Glisse Emotion est une association de sport et de loisirs en famille ! Nos valeurs : animer, enseigner et promouvoir la pratique du roller-loisir dans un cadre familial et ludique ! Beaucoup d'animations, de fêtes et de bonheur dans la glisse, tout au long de l'année !

Pour rappel : les adhésions peuvent se faire par mail : rollerglisseemotion@gmail.com ou directement durant

les cours de roller au gymnase du lycée St Joseph de Blanquefort : les samedis matins à 9h30 pour les débutants, 10h30 pour les intermédiaires et 11h30 pour les bons patineurs, ou encore les vendredis de 20h30 à 22h pour les patineurs confirmés !

Venez nous voir et tester une ou deux séances vous allez être séduit.e.s ! Suivez-nous sur Instagram : @rollerglisseemotion



Venez à leur rencontre

**JEUDI 12 SEPTEMBRE
DE 14H A 17H AU CLUB**

JOURNÉE PORTES OUVERTES



Après-midi festive
Musique, goûter



Présentation
de nos activités

JEUX DE SOCIÉTÉ, PETANQUE, CHORALE,
DANSE, ACTIVITÉS SPORTIVES



Association ouverte par Sébastien
Club de l'amitié
10 rue Dupaty Blanquefort
05 56 35 30 40

Des cadeaux faits main

La Corbeille à Patchwork vous accueillera pour son exposition « **vente de Noël** » Le 23 novembre de 10h à 18h et le 24 novembre 2024 de 10h à 17h à la Maison du Patrimoine
De nombreux ouvrages faits main pour vos cadeaux de fin d'année, de décoration, de naissance, vous seront présentés. Tombola, parking, entrée libre.



Astuces et conseils pour la rédaction d'un article

Majuscule : une majuscule doit être mise en début de phrase, à la première lettre d'un nom propre et lorsque c'est un sigle.

Ex. : La collecte de sang organisée par l'**A.B.D.S.B** à la salle de Fongravey a permis de sauver des vies. L'équipe de bénévoles encadrée par **Mme Coffin** renouvelle son action en novembre.

Sigles : lorsqu'on utilise un sigle, on donne le nom complet entre parenthèses lors de la première utilisation (en respectant bien les majuscules significatives). On sépare les lettres du sigle par des points (sauf la dernière lettre si c'est en milieu de ligne).

Ex. : La collecte de sang organisée par l'**A.B.D.S.B** (**A**ssociation **B**lanquefortaise pour le **D**on de **S**ang **B**énévole) à la salle de Fongravey a permis de sauver des vies. L'équipe de bénévoles encadrée par Mme Coffin, présidente de l'**A.B.D.S.B**, renouvelle son action en novembre.

Date et heure : lorsque la date est en cours de ligne, il ne faut pas mettre de majuscule sur le jour ni sur le mois et pas la peine de mettre l'année en cours. L'heure est indiquée par la lettre h sans espace avant ni après quand il s'agit de demi-heure.

Ex. : Le dimanche 4 octobre ~~2015~~ de 9h~~00~~ à 17h30, les 250 exposants vous retrouvent au parc de Carpinet à **Blanquefort**.

Ex. corrigé : Le dimanche 4 octobre de 9h à 17h30, les 250 exposants du vide grenier vous retrouvent au parc de Carpinet.

Coordonnées : les coordonnées téléphoniques s'écrivent sans point (05 57 93 12 93), les courriels n'ont pas de point final et l'adresse postale sans code postal ni Blanquefort.

Ex. : Renseignements à l'ABCS au 8 rue Raymond Valet, par téléphone au 05 57 93 12 93 ou par courriel à abc@abc-blanquefort.com **OU** Plus d'infos à l'ABCS au 05 57 93 12 93 / abcs@abcs-blanquefort.fr

Tarifs : le prix est indiqué en euros mais écrit € accolé au montant (ex. : 5€).

Contacts en relation avec les associations

Alice JAMME, en charge de la communication : alice.jamme@abc-blanquefort.com

Lisa BAZIADOLY, animatrice vie associative

Tél. : 05 57 93 12 93 – assos@abcs-blanquefort.fr

Article à envoyer à : journalabcs@abcs-blanquefort.fr